Décision n° 2012-0717
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 5 juin 2012
abrogeant une attribution de ressources en numérotation à
la société Budget Telecom
(préfixe à quatre chiffres 16XY)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Budget Telecom (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 05-2129 en date du 7 septembre 2005) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2011-0923 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 juillet 2011 portant attribution d'un préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres à la société Budget Telecom ;

Vu la demande de la société Budget Telecom, en date du 23 mai 2012, reçue le 24 mai 2012, sollicitant la restitution d'un préfixe à quatre chiffres 16XY ;

Après en avoir délibéré le 5 juin 2012 ;

Décide :

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 1 - La décision n° 2011-0923 en date du 26 juillet 2011 susvisée, attribuant le préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres 1614 à la société Budget Telecom (Siren : 422 716 878) est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Budget Telecom.

Fait à Paris, le 5 juin 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI